

PREFET DE LADORDOGNE

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Périgueux, le 29 juin 2015

COMMUNIQUE PRESSE

VIGILANCE ORANGE CANICULE

Le département de la Dordogne vient d'être placé en vigilance orange canicule. Cet épisode va probablement durer plusieurs jours.

Les mesures suivantes ont été mises en place :

Par la Préfecture :

- La validation du Plan Départemental Canicule 2015,
- Une alerte des services et des communes,
- Une demande d'ouverture des registres canicule auprès des maires.

Par l'Agence Régionale de Santé :

- Une information particulière a été faite aux établissements de Santé, ainsi qu'aux établissements et services médico-sociaux(EHPAD, SSIAD, structures pour personnes handicapées). Il leur a été demandé de tenir prêt leur dispositif d'organisation en cas de crise: plans blancs pour les établissements de santé, plans bleus pour lesétablissements médico-sociaux,
- Une surveillance de l'évolution des indicateurs de veille sanitaire a été mise en place, tel que le nombre de passages aux services d'urgence, en particulier pour les personnes de plus de 75 ans

Par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations :

 Pour les sans-abri : des maraudes complémentaires et l'extension des horaires d'ouverture de l'accueil de jour.

Afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- 1) pensez à boire de l'eau régulièrement et à faire boire abondamment les nourrissons et les jeunes enfants,
- 2) soyez vigilant avec les personnes fragiles ou âgées qui doivent, en plus de boire régulièrement, se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour,
- 3) faute de climatisation dans votre véhicule, pensez, à l'occasion de pauses régulières, à vous abriter dans des lieux frais et climatisés ou à l'ombre. Evitez de vous exposer à la chaleur.

Les nourrissons et les jeunes enfants ne doivent jamais être laissés en plein soleil ni être laissés seuls dans un véhicule, même quelques minutes.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement le 15.

Pour rappel, les consignes suivantes s'appliquent :

- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais),
- buvez régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif,
- évitez de boire de l'alcool,
- rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour,
- passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...),
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique,
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE:

- Le site Internet de la préfecture : www.dordogne.gouv.fr
- Le site Internet de l'ARS : www.ars.aquitaine.sante.fr
- Le site du ministère chargé de la Santé : www.sante.gouv.fr dossier «canicule et fortes chaleurs»
- Le site de Météo France : www.meteofrance.com
- Le site de l'Institut national de prévention et de d'éducation pour la santé : www.inpes.sante.fr
- La plate-forme téléphonique nationale **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)

Contacts presse:

Préfecture de la Dordogne

Service départemental de la communication interministérielle

Valérie LESCURE **☎** 05.53.02.24.07

Valerie.lescure@dordogne.gouv.fr